



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-15) CESSION DES LOTS N°1, 2, 3, 5 ET 7 DE L'IMMEUBLE SIS
154 RUE DE LA JARRY

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.**

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN
Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme
VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme
COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M.
LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE,
M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M.
BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme
ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme
LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à
M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil Municipal en date du 30 mai 2007 modifié par délibérations du conseil municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du conseil de territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu la décision en date du 20 février 2019 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a décidé d'acquérir par voie de préemption, au nom de la commune, les lots de copropriété n°1, 2, 3, 5 et 7 dépendant de l'ensemble immobilier sis 154, rue de la Jarry à Vincennes au prix de 75 000 €, commission en sus de 10 000 € à la charge de l'acquéreur ;

Vu l'avis du service France Domaine du Val-de-Marne évaluant le bien à 75 000€ occupé en date du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que la VINCEM, société d'économie mixte de la commune de Vincennes, a manifesté le souhait d'acquérir les lots susmentionnés, à usage de box, afin de garantir un meilleur équilibre financier du programme de construction au 111, rue Defrance comprenant quatorze logements dont sept sociaux en lui permettant, compte tenu de l'amortissement de cette acquisition un coût global moindre que la location de places jusque-là envisagée ;

Considérant que la réalisation du programme susvisé est de nature à contribuer à la mise en œuvre de la politique de mixité sociale dans l'habitat menée par la commune, en permettant notamment d'élargir le parc social par la réalisation de petites opérations intégrées dans le tissu urbain ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 20 juin 2019,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession des lots de copropriété n°1, 2, 3, 5 et 7 dépendant de l'ensemble immobilier sis 154, rue de la Jarry à Vincennes à la VINCEM au prix de 85 000 €.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé